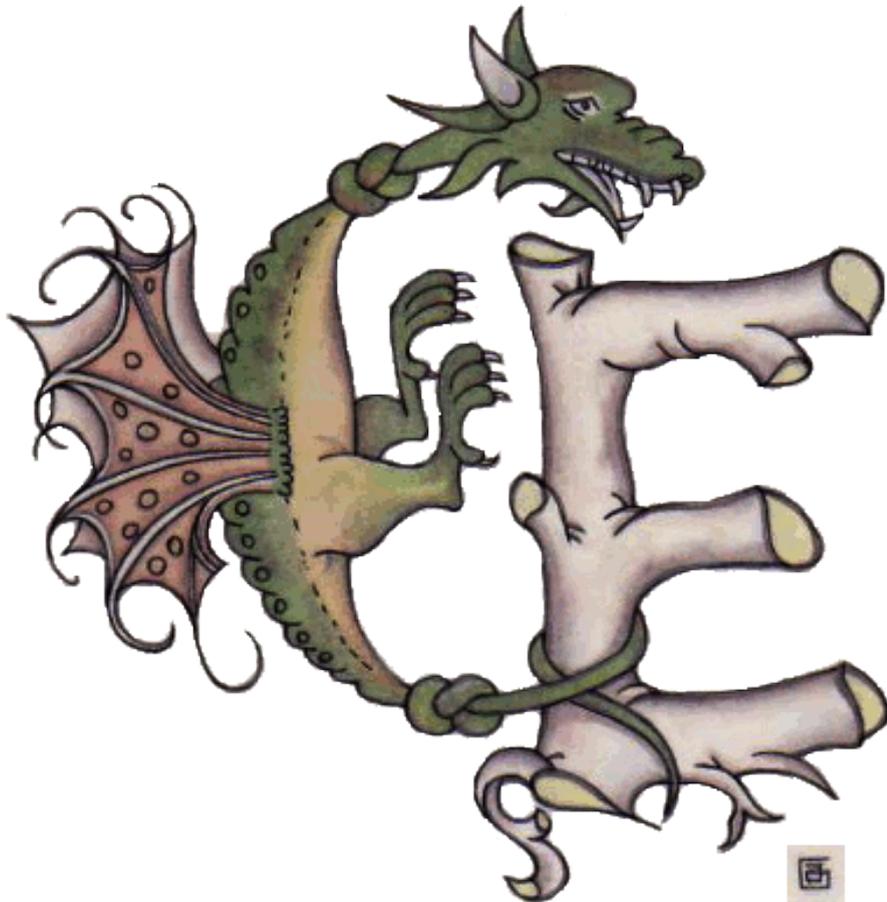


**Michel Martin**

**Saint-Martin d'Étampes :  
délinquance, criminalité et faits divers  
( fin XVII<sup>e</sup> - fin XVIII<sup>e</sup> siècles )**



**Première édition :**

***Les Cahiers d'Étampes-Histoire* 10 (2009), pp. 30-32**

**Réédition numérique avec l'aimable autorisation de l'auteur :**

***Le Corpus Étampois*, août 2018**

# *Délinquance, criminalité et faits divers à Saint-Martin fin XVII<sup>e</sup> -fin XVIII<sup>e</sup> siècles*

*Michel Martin*

**L**a série des sources judiciaires est difficilement exploitable avant 1688 et, au-delà de 1750, les registres criminels d'Ancien Régime n'ont pas été conservés. Nous nous limitons donc à la période 1688-1750.

Dans une première approche à grands traits, on peut dire que les assassinats sont rares et les vols assez peu fréquents. Par contre, les échanges d'injures, prélude fréquent à bagarres plus ou moins sanglantes, sont monnaie courante. Rivalités professionnelles et conflits familiaux engendrent des haines recuites dont les conséquences persistent pendant des décennies.

La source est riche, puisque les documents permettent d'appréhender aussi les mentalités et une partie des coutumes et du folklore populaire. Il faut également constater que si les effectifs du système judiciaire sont pléthoriques, ceux de l'administration policière sont bien maigres. D'après les dossiers consultés, aucune affaire ne serait élucidée sans flagrant délit, témoins plus ou moins partiels et dénonciations. La calomnie, la jalousie et la vengeance sont souvent perceptibles derrière les mots.

## *La violence des comportements*

L'affaire la plus sordide, mais peut-être liée à la misère, survient en 1746 : rue du Paradis, on retrouve dans un puits une petite fille nue, âgée d'environ un an et non identifiée. Nous avons également connaissance d'un vol d'orfèvrerie à l'église de Saint-Martin, en 1652 ; deux paroissiens sont soupçonnés et subissent la question ordinaire avant d'être relâchés<sup>1</sup>. S'ils étaient effectivement innocents, ces deux justiciables ont dû penser par la suite beaucoup de bien de certains voisins, des officiers de judicature et de leurs argousins. Cette propension à répandre des rumeurs pourrait bien être la raison de certains règlements de comptes.

Quelques délits paraissent marqués du coin de la nécessité. C'est sans doute le cas, fin janvier 1688, lorsque des enfants de la Vallée sont surpris à faire des fagots dans la coupe de bois de Valnay, achetée par Nicolas Baudry, marchand à Étampes.

Quelques autres, au contraire, semblent relever de la délinquance pure et simple. Ainsi, le 30 juin 1688, Jean Courtillet et Jean Leloup sont agressés et peut-être volés rue Vesseleu<sup>2</sup>. Un peu plus tard, le 20 août 1696, Blaise Desbordes, un respectable paroissien du faubourg, a attaqué le laboureur Louis Séjourné, lui a donné des coups de bâton dans le ventre ; il a aussi cassé le bras d'un marchand de Saint-Martin, François Bluet qu'il voulait voler. Il est donc accusé de vol et de menace d'assassinat sur la route. Il nie l'évidence<sup>3</sup>. En juillet 1713, Pierre

<sup>1</sup> Pierre Plisson, *Rapsodie*, cité par Léon Marquis, *Op. cit.* p. 419.

<sup>2</sup> ADE B/1533.

<sup>3</sup> ADE B /1541.

Pineau, l'hôtelier du « Sauvage », est accusé par Chomette du « Petit écu » de lui voler du blé dans ses champs...

On trouve en fait, dans toutes les couches de la société, des personnages au comportement emporté et violent, tel Jacques Guau, maçon à Saint-Martin, qui après avoir vendu des meubles au tisserand Claude Laurent, le 14 août 1688, se met avec l'aide de son compagnon à le rouer de coups... En décembre 1713, le berger Jean Latourte, demeurant chez Laurent de la Vallée, laboureur à Lhumery<sup>4</sup>, agresse le receveur de la terre et seigneurie de Lhumery, Pierre Bouillon. Les témoins confirment que le berger attendait que sa victime revienne de la messe de Chalo-Saint-Mars, et qu'il a d'abord jeté des mottes de terre dans les jambes de Bouillon, avant de bondir sur lui, une pierre au poing. Les témoins se sont alors interposés. Les causes de l'agression auraient été une affaire de divagation de troupeau<sup>5</sup>.

Les notables ne sont pas moins irascibles et violents que les hommes des classes populaires. En 1688, par exemple, Étienne Passalaigue, procureur fiscal de Sainville, huissier royal au présidial de Chartres, est accusé de coups et blessures par François Lesourd, huissier au Châtelet. En fait, Lesourd a insulté Passalaigue qui se trouvait à Valnay, le traitant de « foutu coquin » ; puis il l'a menacé, ce qui lui a valu une gifle ; pour éviter toute riposte de Lesourd, Passalaigue a alors dégainé son pistolet. Passalaigue qui était emprisonné est élargi ; il devra payer 5 livres à Lesourd pour soigner ses blessures.

### *L'affaire du jour des Rois*

En 1713, une autre affaire montre le fossé séparant la bonne société et les milieux populaires ; la farce tourne au drame. Le jour de la « fête des Rois », une dizaine de paroissiens et de paroissiennes se réunit chez le laboureur Éloy Pézard pour y dîner<sup>6</sup>. Très vite chacun est passablement aviné. Finalement la société se livre à une parodie de justice et au simulacre de la pendaison du charretier de Pézard, Pierre Cosseteau. La farce terminée, le « pendu » et le « bourreau » trinquent amicalement.

Chez Pézard, on avait bien ri le soir des *Rois*. L'ennui, c'est que le lendemain toute la paroisse est informée de la comédie. Les magistrats du bailliage et de la prévôté doivent trouver le simulacre particulièrement irrévérencieux. Mais alors, quelle aubaine pour eux : Cosseteau décède fin janvier ! Le sieur Édeline, juge près le lieutenant civil et criminel à la prévôté, se saisit de l'affaire. Il fait exhumer le corps de Cosseteau. Le rapport du chirurgien est sans appel : Cosseteau souffrait de lésions cardiaques sans rapport avec la parodie de haute justice accomplie le jour des *Rois*. Peu importe, le respectable Édeline possède une dignité d'officier de judicature fort sensible et un entêtement peu commun ; il poursuit donc l'affaire pour « violence et voies de fait ».

Maintenant on rit beaucoup moins à Saint-Martin. On interroge avec acharnement, afin de recueillir un maximum de détails de seconde main ; puis tous les convives sont assignés à comparaître malgré des témoignages nombreux et concordants établissant que Cosseteau n'est tombé malade que dix ou douze jours après la fête des *Rois*<sup>7</sup>. Comme trop souvent, nous ignorons l'issue de l'affaire<sup>8</sup>.

<sup>4</sup> Est-ce un descendant des fermiers de Villesauvage en 1406 ?

<sup>5</sup> ADE B/1559.

<sup>6</sup> L'emploi d'un charretier suggère qu'il s'agit d'un vrai laboureur, propriétaire d'une superficie appréciable.

<sup>7</sup> ADE B/1559.

<sup>8</sup> Le document présente un autre intérêt ; il s'agit d'un témoignage direct sur les festivités clôturant le cycle des 12 jours, de Noël à l'épiphanie.

Bien plus tard, en 1737, au retour d'une livraison, le garçon meunier Louis Auclerc du moulin de Bierville (à Boissy-la-Rivière), passe au Petit-Saint-Mars. Pierre Sainsard, meunier à Boissy-La-Rivière, et son commis, François Baudet, qui se désaltèrent dans un débit de boissons, l'insultent et le menacent : « bougre de fripon, on va te tuer ! ». Puis ils le jettent à bas de son cheval, alors qu'il n'a rien répondu (dit-il), et le rouent de coups de bâton sur la tête et les membres<sup>9</sup>. Ces confuses bagarres d'ivrognes sont fréquentes, en particulier le dimanche soir.

Le braconnage est banal ; ainsi le 24 septembre 1782, César de Pouillou, seigneur de Valnay, surprend des braconniers sur les terres de sa seigneurie. Il identifie l'un deux, Vincent Guichard, domestique des Trinitaires, qui dénonce ses trois complices Dufresne, Pommier et Jeunesse, tous trois également domestiques des Trinitaires<sup>10</sup>.

Sous la Révolution, la délinquance économique prospère. La réquisition des grains et leur taxation n'effraient pas les grands exploitants du plateau qui spéculent à la hausse ; ainsi, au cours de l'été 1794, Bignon, de la ferme de la Malmaison, se fait prendre alors qu'il vend au dessus du maximum fixé par la loi<sup>11</sup>. Sous le Directoire, la question des subsistances et la désorganisation politique favorisent la délinquance. Au printemps 1796, alors que sévit la bande d'Orgères, le citoyen Riquois est retrouvé assassiné, mais on ne découvre pas l'assassin malgré les patrouilles qui, pendant plusieurs nuits, sillonnent le faubourg.

### *La fréquence des accidents*

Des accidents surviennent sur la route, où la chute d'une charrette est souvent mortelle si l'on passe sous les roues, comme cet employé de Jean Breton de Chalo-Saint-Mars, écrasé par sa charrette en 1718 ; de 1717 à 1739 on compte plusieurs accidents mortels comparables.

Les rivières constituent un autre danger. Marc Dabouvet, garçon meunier du moulin de l'Hôtel-Dieu, se noie en 1721 et Luce Leloup en février 1743.

En 1704, deux domestiques, Jacques Fontaine et Catherine Lardin, décèdent lors de l'effondrement d'un bâtiment chez le meunier Éloy Sainsard. En 1721, Pierre Colleau, employé à la sablonnière est écrasé par un banc de sable.

Dans ce monde où chacun est dur à la tâche, l'accident du travail fait partie des risques de la vie. En un temps où n'existe aucune assurance, il constitue souvent un drame pour la famille qui reste alors démunie de tout.

<sup>9</sup> ADE B/1583.

<sup>10</sup> ADE B/1028.

<sup>11</sup> Étampes-Histoire, *Étampes en Révolution, 1789-1799...*, p. 203 et 188.